

Département du NORD

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton d'HAZEBROUCK

**COMMUNE D'HAVERSKERQUE**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 059-215902933-20240219-004\_2024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 004\_2024**

**Séance du lundi 19 février 2024**

L'an deux mil vingt-deux,  
Le lundi dix-neuf février à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni salle Victor DEHAINE d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Christophe LOUVEAU, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;

Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Franky SALON;

M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Jocelyne DURUT

**Était absent :**

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Justine DURETETE.**

**Fin de la séance : 20h30**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**Délibération 004\_2024**

**Objet de la délibération : Convention de groupement de commandes –  
enlèvement et traitement des déchets.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2313-7 relatifs au groupement de commandes ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2125-1 1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 relatifs à l'accord-cadre avec maximum ;

Afin de mutualiser les démarches et réduire les coûts, il est proposé au Conseil municipal de créer un groupement de commandes entre la Communauté de communes Flandre Lys et les communes d'Estaires, Fleurbaix, Haverskerque, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville et Sailly-sur-la-Lys pour la mise à disposition de bennes, l'enlèvement et le traitement des déchets.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention. Le groupement prendra fin au terme du marché

La Communauté de communes Flandre Lys assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Chaque collectivité membre du groupement de commande, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. La commission sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Le montant du marché étant supérieur à 221 000 € HT, la procédure à lancer sera celle de l'appel d'offres ouvert. Le marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans toutefois pouvoir excéder 4 ans. Il prendra effet à compter de sa notification.

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**Le conseil municipal**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(14 voix POUR)**

- **D'ADHERER** au groupement de commandes relatif à la mise à disposition de bennes et l'enlèvement et le traitement des déchets ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes Flandre Lys comme coordonnateur du groupement habilité à signer, notifier et attribuer les marchés selon les modalités fixées dans la convention ;

- **D'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à signer la convention de partenariat constitutive du groupement de communes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes pour la part de la commune au budget communal.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 059-215902933-20240219-004\_2024-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240219-004\_2024-DE

